

ad 3); *Hoc sacramentum perficitur in consecratione eucharisticae in qua sacrificium Deo offertur* (III, 22, 10, ad 1)."

L'auteur donne évidemment une trop grande importance à l'argument qu'il puise dans la liturgie en faveur de sa thèse. En effet, ces prières qui suivent la consécration et où l'on voudrait placer l'essence du sacrifice de la messe sont d'institution apostolique ou ecclésiastique; elles se font donc au nom de l'Eglise et non point au nom de Jésus-Christ. Déjà pour cette seule raison, on ne peut y voir que des additions au rite essentiel du sacrifice, c'est-à-dire à la substance même de l'immolation eucharistique.

Enfin l'argument tiré du Catéchisme du Concile de Trente n'est pas plus concluant en faveur de la théorie nouvelle(1). Le texte invoqué n'a pour but que de distinguer le sacrement du sacrifice, en disant que l'Eucharistie, pendant qu'elle est conservée dans le tabernacle, n'a pas le caractère du sacrifice, caractère qu'elle ne revêt que lorsqu'elle est offerte, ce que tous les catholiques admettent. Mais précisément rien n'indique que le Catéchisme entende l'offrande dans le sens restreint que lui prête le P. Grivet, c'est-à-dire séparée de la consécration. Car l'auteur ne doit pas oublier que ses contradicteurs prétendent eux aussi et avec raison *offrir* le sacrifice de la messe, mais à l'aide d'une oblation consommée dans la destruction mystique elle-même du Christ opérée par la consécration.

Voilà quelques-unes des raisons qui nous font croire que le P. Grivet n'a pas détruit la solide explication qu'ont donné de l'essence du sacrifice de la messe le Card. Billot et à sa suite Gihr, Van Noort, Hedley et d'autres. Qu'on adopte ou non l'opinion de l'auteur, puisque le point qui nous occupe permet au lecteur la plus entière liberté, la lecture de cette brochure n'en reste pas moins très intéressante tant à cause des idées originales qu'elle contient que du style clair et précis qui les exprime.

L. B. s. s. s.

---

(1) Catéch. du Concile, p. II, c. VII, n. 78.